

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00357 Numéro SIREN : 910 907 492 Nom ou dénomination : 99
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2024 sous le numéro de dépôt 1880

99

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 99 Rue d'Antibes
06400 CANNES
910 907 492 RCS CANNES

BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

Certifié conforme à l'original, le Président

Monsieur GHIBAUDO Christophe



①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise SAS 99		99 rue d'Antibes		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		06400 CANNES				
SIRET		9 1 0 9 0 7 4 9 2 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		
				5		
				Exercice N clos le 30062023		
				Exercice N-1 clos le 30062022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	935	030	48	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	935	048	48	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	1 378	070	1 378	1 015
		072	1 139	074	1 139	591
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	2 511	086	2 511	861
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	5 029	098	5 029	2 468
	Total général (I + II)	110	5 964	112	48	5 915
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134	(2 281)			
	Résultat de l'exercice	136	1 844	(2 281)		
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
Total I	142	562	(1 281)			
Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 129	2 880		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 700)	172	1 225	869		
Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	5 353	3 749			
Total général (I + II + III)	180	5 915	2 468			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

99

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 99 Rue d'Antibes
06400 CANNES
910 907 492 RCS CANNES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 29 DECEMBRE 2023

DECISION 2. AFFECTATION DU RESULTAT

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 843,73 euros de la manière suivante :

1. Origine
 - Report à nouveau : -2 281,44 €
 - Résultat de l'exercice : 1 843,73 €
2. Affectation du résultat
 - Au poste "Report à nouveau" : 1 843,73 €
3. Positionnement des comptes après affectation
 - Le poste "Report à nouveau" : -437,71 €

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons :

3 derniers exercices	Le montant des dividendes qui ont été mis en distribution	Le montant des revenus distribués éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	
		Eligibles	Non-éligibles
30/06/2022	0 €	0 €	0 €
30/06/2021	Néant	Néant	Néant
30/06/2020	Néant	Néant	Néant

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Président : Monsieur GHIBAUDO Christophe



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 915** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 784** euros et un total **charges** de **3 940** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 844** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.